



Mairie Les Vallées-de-la-Vanne

Chigy – Theil-sur-Vanne – Vareilles

5 route du miroir – Theil-sur-Vanne

89320 LES VALLÉES-DE-LA-VANNE

Tél : 03 73 74 95 80

mairie@les-vallées-de-la-vanne.fr

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 septembre 2026

Extraits du procès-verbal consultable en mairie

L'an deux-mil-vingt-six et le 8 septembre à dix-neuf heures, l'assemblée régulièrement convoquée le 5 septembre 2026, s'est réunie sous la présidence de Francis HUVER à la maison des associations de Vareilles.

Présents : Francis HUVER, Magalie THÉROUÉ, Laetitia POMMIER, Guy LAMARRE, Tiffany MOUTARDIER, Franck JACOB, Marie-Josée MASSON, Roger MARTY, Éric BLANC, Ricardo LORIZZO, Maryse BOURGEOIS, Thierry AYMOUNIN, Yannis COLIN, Carla NEVES, Tatiana MARCEL, Fanny WITASSE, Thibault ROGER.

Représentés : Martin PERRIGAULT représenté par Tatiana MARCEL et Nathalie COLIN représentée par Yannis COLIN.

17 conseillers présents le quorum étant atteint l'assemblée peut donc délibérer.

Ordre du jour :

1. Élection du secrétaire de séance,
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 15 juillet 2026,
3. Fiabilisation des bases fiscales,
4. Participation financière aux centres médicaux de Cerisiers et Villeneuve l'Archevêque,
5. Tarif de location du logement communal de Vareilles,
6. Trésorerie, décision modificative au budget et ligne de trésorerie,
7. Personnel,
8. Projet Village d'avenir,
9. Travaux en cours,
10. Formations des élus,
11. Fresque du climat,
12. UNA,
13. Rentrée scolaire,
14. Dégâts des ragondins et des sangliers sur les terres de la commune,
15. Actions à mener pour éviter les conteneurs poubelles non rangés,
16. Questions diverses.

1/ Election du secrétaire de séance :

Tatiana MARCEL se propose pour être secrétaire de séance.
Elle est élue à l'unanimité.

2/ Approbation du procès-verbal de la séance du 15 juillet 2026 :

Le procès-verbal de la séance du 15 juillet est approuvé à l'unanimité.

3/ Fiabilisation des bases fiscales

Objet : Convention avec la DDFiP de l'Yonne — Fiabilisation des bases de la fiscalité locale

Exposé du projet

Francis HUVER présente l'offre de service de la DDFiP de l'Yonne. Il s'agit d'un traitement informatisé visant à réintégrer les éléments de confort (eau, électricité, chauffage, sanitaires) omis dans l'évaluation de certains logements anciens. L'objectif est de réévaluer les bases locatives sous-évaluées pour rétablir l'équité fiscale d'ici 2027 (impact sur la taxe foncière et la taxe d'habitation sur les résidences secondaires).

Synthèse des débats

- **Avis favorables :**
 - **Francis HUVER** et **Éric BLANC** soulignent qu'il convient de rétablir une équité fiscale entre tous les logements, les constructions récentes intégrant déjà ces critères.
 - **Francis Huver** précise qu'aucun registre municipal ne répertorie ces données, mais que la revalorisation des bases apporterait des recettes à la commune, permettant potentiellement d'éviter une hausse des taux d'imposition foncière.
- **Interrogations et réserves :**
 - **Maryse BOURGEOIS** demande si la municipalité sait déjà si des logements sont dépourvus d'eau et d'électricité.
 - **Yannis COLIN** souhaite connaître la part et le taux que représentent actuellement ces bases sous-évaluées.
- **Oppositions et réticences :**
 - **Roger MARTY** s'oppose au projet, estimant que l'eau et l'électricité sont des prestations normales et non des éléments de confort devant être surtaxés, et craint une hausse générale visant à accroître les recettes de l'État. Il demande également depuis quand ces critères sont appliqués.
 - **Franck JACOB** et **plusieurs conseillers municipaux** déplorent que l'État reporte cette démarche sur la municipalité et souhaiteraient connaître la base fiscale actuelle avant de se prononcer.

Vote du Conseil Municipal

Mise aux voix de l'autorisation de valider l'offre de service de la DDFiP :

- **Pour : 3**
- **Contre : 8**
- **Abstentions : 8**

Résultat : L'offre de service est **rejetée**

4/ Participation financière aux centres médicaux de Cerisiers et Villeneuve l'Archevêque

Francis HUVER expose sa volonté de soutenir le Centre Municipal de Santé et propose d'établir une participation communale fixée à **3 € par habitant** (soit un montant total de **3 063 €**), en réponse à la demande de 6 € par habitant sollicitée par les maires de Cerisiers et Villeneuve-l'Archevêque.

Cette contribution ajustée prend en compte l'effort financier déjà assumé par la commune de Les Vallées-de-la-Vanne pour maintenir des services de proximité bénéficiant largement aux habitants des communes voisines, sans compensation financière de leur part (France Services, délivrance des cartes d'identité et passeports, Espace de Vie Sociale, micro-crèche). Le montant de 3 € par habitant permet ainsi d'équilibrer le soutien au Centre de Santé avec l'offre de services municipaux mise à disposition du territoire.

Il est rappelé que la précédente municipalité refusait toute contribution financière au regard des services déjà mis à disposition du territoire et faute de pouvoir intervenir dans la gestion du centre.

Un obstacle majeur réside actuellement dans le fait que les médecins du CMS n'acceptent pas de devenir les médecins traitants des administrés de la commune. L'attribution de cette subvention de 3 € par habitant vise à engager un dialogue pour que les habitants puissent prétendre à la désignation d'un médecin traitant et pour échanger sur la gestion financière de la structure.

Synthèse des débats

- **Roger MARTY** sollicite un engagement écrit formel, estimant que la convention proposée ne garantit pas l'ouverture de nouvelles places de médecin traitant pour les habitants, ni un droit de regard sur la gestion.
- **Éric BLANC** s'étonne de cette exigence, rappelant que la municipalité ne demande aucun droit de regard aux communes voisines bénéficiant des services communaux de Les Vallées-de-la-Vanne.

Décision du Conseil Municipal

Compte tenu des réserves exprimées, Francis HUVER propose de se rapprocher des maires de Cerisiers et Villeneuve-l'Archevêque afin de :

- Confirmer leur capacité d'accueil pour les habitants de Les Vallées-de-la-Vanne ;
- Préciser la nature des soins prodigués au sein des centres ;
- Obtenir des précisions sur les bilans financiers ;
- Étudier la possibilité pour la commune d'être impliquée dans la gestion.

La décision est **suspendue** et fera l'objet d'une nouvelle délibération lors du prochain Conseil municipal

5/ Tarif de location du logement communal de Vareilles

Le Conseil municipal est invité à se prononcer sur la remise en location et la fixation du loyer du logement communal situé à Vareilles. Il s'agit d'un logement de 72 m² composé d'une pièce à vivre, de deux chambres, d'une cuisine, d'une salle de bains et de sanitaires.

À titre indicatif, le loyer s'élevait en 2023 à 519,90 € charges comprises (hors électricité, incluant une provision de 30 € pour l'eau et l'assainissement). La facture d'électricité des anciens occupants s'élevait à environ 190 € par mois. Afin de permettre une remise en location rapide (objectif fin septembre), divers travaux de rafraîchissement et de remise en état ont été engagés :

- Nettoyage général du logement réalisé par des élus ;
- Rénovation des volets à l'identique avec l'aide de Martin PERRIGAULT, en vue de leur réinstallation programmée la semaine suivante (cette installation devant contribuer à une meilleure isolation thermique) ;
- Remplacement ultérieur des radiateurs par des équipements plus récents permettant de réduire la consommation électrique de 10 à 15 %.

Les démarches de publication de l'annonce et d'organisation des visites vont être lancées.

Débat et décision du Conseil Municipal

À l'unanimité, le Conseil municipal fixe le loyer à **550 € par mois, charges comprises** (incluant une provision pour l'eau et l'assainissement).

En réponse à la question de Guy LAMARRE concernant les critères de sélection des locataires, une commission dédiée a été constituée pour examiner les dossiers de candidature et sélectionner le profil retenu. Elle est composée de : Marie-Josée MASSON ; Fanny WITASSE ; Laetitia POMMIER ; Magalie THEROUE ; Carla NEVES ; Francis HUVER et Tiffany MOUTARDIER

6/ Trésorerie, décision modificative au budget et ligne de trésorerie

Aucune décision modificative au budget n'est à prévoir lors de cette séance.

Éric BLANC informe le Conseil municipal que la ligne de crédit actuelle arrive à échéance le 24 septembre prochain. Il propose le renouvellement d'une ligne de trésorerie d'un montant de **250 000 €** (contre 200 000 € précédemment), aux conditions négociées auprès de la Caisse d'Épargne. Le taux fixe proposé s'élève à **4,10 %**, en baisse par rapport au taux de 4,25 % appliqué lors de la convention précédente. Il est précisé que des intérêts d'immobilisation restent dus même en cas de non-utilisation totale des fonds, l'établissement bancaire procédant au blocage effectif de la trésorerie au profit de la commune, conformément aux usages bancaires. Considérant les conditions obtenues et le contexte financier général, cette proposition est **adoptée à l'unanimité**.

Par ailleurs, un arrêté des comptes au 31 août a été transmis à Éric BLANC. Son analyse complète sera présentée aux élus lors du prochain Conseil municipal.

Enfin, l'examen des offres relatives à la téléphonie fixe, mobile et à l'accès internet se poursuit. Les trois propositions reçues à ce jour ne répondant pas pleinement aux besoins de la collectivité — Orange proposant un tarif annuel de 12 000 € contre 6 000 € actuellement, La Poste ayant transmis une offre inadaptée et Bouygues Télécom manquant de clarté —, Éric BLANC va reprendre contact avec les opérateurs pour affiner leurs devis. Une commission sera ensuite réunie pour étudier les propositions avant validation en Conseil municipal. La municipalité privilégie un déploiement progressif pôle par pôle, incluant notamment des travaux de câblage pour relier l'école à la mairie de Chigy.

7/ Personnel

Il est fait état du souhait d'un agent de l'espace France Services de reprendre son activité à compter du 14 septembre 2026, sous réserve de la validation préalable de la médecine du travail. La municipalité veillera à ce que cette reprise s'effectue dans des conditions optimales.

Par ailleurs, une réorganisation interne a permis de compenser le départ en retraite de deux agents ainsi que la mise en disponibilité d'un autre agent, situations qui impactaient particulièrement le service périscolaire. Les agents municipaux actuels ont fait preuve d'un esprit de complémentarité en acceptant d'élargir leurs missions (notamment pour l'entretien des salles de classe) afin de garantir la continuité des services de la mairie et du périscolaire.

Le Conseil municipal tient à exprimer ses remerciements aux agents pour leur engagement et leur flexibilité. Pour marquer cette reconnaissance et échanger sur le fonctionnement de cette nouvelle organisation, un petit-déjeuner convivial est programmé le **samedi 10 octobre à 10h00**, à la salle des fêtes de Theil-sur-Vanne.

8/ Projet Village d'avenir

Initiée en 2023, la démarche « Villages d'Avenir » réunit huit communes du secteur : Chigy, Foissy-sur-Vanne, Les Clérimois, Les Sièges, Les Vallées-de-la-Vanne, Noé, Vaumort et Villiers-Louis. Les nouveaux élus ont confirmé leur volonté de poursuivre cette dynamique collective pour répondre aux enjeux stratégiques du territoire.

Deux orientations prioritaires ont été définies :

- Le développement de liaisons douces (piétonnes et cyclables) destinées à faciliter la mobilité de proximité et à créer des continuités physiques entre les bourgs ;
- La structuration d'une réponse collective face à la baisse démographique, afin d'adapter et de pérenniser l'offre scolaire locale avant que des décisions unilatérales ne soient imposées par l'Éducation nationale. Une nouvelle réunion des maires est fixée au 30 septembre prochain.

Contexte et axes de réorganisation du réseau scolaire

L'administration académique préconise la constitution de RPI concentrés regroupant un minimum de quatre classes.

À ce jour, la répartition des effectifs s'établit comme suit :

- Le SIVOS de la Vanne comprend : 1 classe à Foissy-sur-Vanne, 1 classe à Les Sièges et 2 classes à Chigy (dont une maternelle) ;
- Le SIVOS des Chennevières comprend : 3 classes de maternelles à Theil-sur-Vanne ;
- Enfin, le RPI élémentaire comprend : 2 classes à Noé, 1 classe à Theil-sur-Vanne et 1 classe à Vaumort.

Bien que les maires ont réaffirmé leur volonté de conserver les classes dans leurs communes respectives le plus longtemps possible, ils s'accordent sur la nécessité d'anticiper l'avenir.

Dans cette perspective, la commune de Les Vallées-de-la-Vanne propose d'étudier dès à présent une solution alternative structurée autour de deux pôles, afin de parer à d'éventuelles fermetures imposées par l'Éducation nationale. :

- **Un pôle Maternelle à Theil-sur-Vanne**, qui dispose déjà d'équipements adaptés (notamment une salle de motricité) ;
- **Des pôles Élémentaires à Chigy et à Theil sur Vanne.**

Cette organisation permettrait de doter chaque pôle d'une restauration scolaire sur site, supprimant ainsi les navettes en car sur la pause méridienne pour emmener les élèves à la cantine.

Modalités techniques, financières et perspectives

L'aménagement du pôle de Chigy nécessiterait des investissements maîtrisés comme par exemple :

- L'installation d'un bâtiment préfabriqué pour accueillir une classe supplémentaire ;
- La réaffectation de la salle annexe du café-restaurant de Chigy en espace de restauration (nécessitant de simples travaux de mise aux normes sans gros œuvre), organisée en deux services d'une capacité maximale de 30 couverts.

Accompagnée par le dispositif « Villages d'Avenir » pour optimiser l'usage des locaux existants à moindre coût, cette démarche vise à formaliser une proposition coconstruite avec l'inspection académique. Bien que la mise en œuvre ne soit pas envisageable à court terme, l'objectif est d'anticiper les arbitrages pour éviter d'éventuelles fermetures de classes dès la prochaine rentrée scolaire.

Monsieur le Maire réaffirme sa volonté de préserver la solidarité et l'unité entre les huit communes du secteur. Une réunion de travail entre les élus des communes partenaires est programmée pour la fin du mois afin de poursuivre les échanges, d'examiner ensemble les différentes pistes et de construire collectivement les solutions les mieux adaptées à l'avenir du territoire.

9/ Travaux en cours

Parole à Franck JACOB et Thierry AYMONIN

Plusieurs travaux d'entretien et de réparation sont actuellement réalisés sur les bâtiments et équipements communaux : remplacement de vitres, réparation de la porte de l'école de Chigy, renforcement de la clôture de la cour de l'école et réparation des volets de Theil-sur-Vanne.

L'entretien des chemins se poursuit également à l'initiative de Thierry AYMONIN, avec l'aide d'agriculteurs disposant du matériel adapté. Des arbres tombés dans la Vanne ont par ailleurs été dégagés par Thibault ROGER et Cyril SERGENT, avec un rappel sur la nécessité de respecter les règles de sécurité.

Francis HUVER remercie les élus et bénévoles qui participent à ces travaux, permettant de limiter le recours à des prestataires extérieurs et de maîtriser les dépenses communales.

Thibault ROGER rappelle la nécessité d'intervenir rapidement sur certaines parcelles, notamment à la peupleraie de Vareilles et au Bîme, est également évoque afin de maîtriser la végétation et de pouvoir utiliser le matériel communal dans de bonnes conditions.

Enfin, la question de l'assurance des élus et bénévoles utilisant le matériel de la commune est soulevée. Francis HUVER propose de vérifier les conditions de couverture applicables.

10/Formations des élus

À la majorité, les élus ont retenu le thème « **MAE11 – De l'élection à l'action : maîtriser les leviers du mandat municipal** ». Cette formation se déroulera le **16 septembre 2026 à 18h00**.

Sont actuellement inscrits : Laetitia POMMIER, Magalie THEROUE, Francis HUVER, Tiffany MOUTARDIER, Carla NEVES, Thibault ROGER et Yannis COLIN.

Plusieurs conseillers n'ayant pas pu finaliser leur inscription pourront néanmoins assister à la formation.

11/ Fresque du climat

La **Fresque du Climat** est un atelier ludique et collaboratif de trois heures, basé sur les travaux scientifiques du GIEC. À partir de 42 cartes, les participants travaillent en équipe afin de comprendre les causes et les conséquences du dérèglement climatique.

Francis HUVER propose de faire intervenir un prestataire pour un montant de **200 €**, permettant d'organiser une séance pour **trois équipes de six personnes**, composées d'élus et de représentants des associations de la commune. Plusieurs dates sont proposées : **18 octobre, 8 novembre ou 21 novembre 2026**. Un moment convivial pourrait être organisé à l'issue de l'atelier afin de permettre aux participants d'échanger sur leurs ressentis et les pistes d'action possibles.

Laetitia POMMIER demande s'il serait possible de conserver le jeu de cartes afin de pouvoir réutiliser cette démarche auprès d'autres publics. Francis HUVER précise que cette première séance vise avant tout à découvrir l'outil, qui pourrait ensuite être déployé au sein des associations ou des écoles.

Treize conseillers se déclarent favorables à cette démarche et six s'abstiennent. La municipalité réalisera un sondage auprès des associations afin d'évaluer leur intérêt et leur disponibilité pour le **18 octobre 2026**. Si la participation s'avère insuffisante, une autre date sera proposée.

12. UNA

Ricardo LORIZZO et Fanny WITASSE ont participé, le 15 juin, à une réunion d'information consacrée à l'UNA, service d'aide à domicile intervenant sur l'ensemble du territoire.

Le département de l'Yonne compte 650 salariés de l'UNA.

L'UNA est joignable via un numéro unique. Des permanences sont assurées par l'ADMR à Villeneuve-l'Archevêque, le vendredi de 9h00 à 12h00, et par l'UNA à Cerisiers, le mardi de 9h00 à 12h00.

L'association fait état d'une baisse globale de son activité, notamment en raison de plans sociaux, d'un taux d'absentéisme important, de déménagements et de décès. Malgré des difficultés persistantes de recrutement, elle a enregistré 9 recrutements pour 5 démissions et un départ à la retraite. En 2023, son résultat était excédentaire de plus de 4 418 €. Depuis 2025, sa comptabilité est passée d'une comptabilité de caisse à une comptabilité d'engagement. Les salariés ont également bénéficié d'une revalorisation des indemnités kilométriques et de formations adaptées aux équipes de terrain.

L'UNA propose par ailleurs un partenariat avec Présence Verte ainsi que des solutions de téléassistance.

Une fusion entre l'ADMR et l'UNA est prévue cette année. Le SIAD deviendra le GCSMS (Groupement de coopération sociale et médico-sociale). Les bureaux seront maintenus à Cerisiers pour l'UNA et à Villeneuve-l'Archevêque pour l'ADMR, avec le maintien des permanences sur les deux sites.

Maryse BOURGEOIS fait enfin état de difficultés rencontrées par certains personnels. Selon les informations qui lui ont été rapportées, celles-ci seraient notamment liées à la réalisation de toilettes auprès des bénéficiaires sans formation suffisante et à des temps de déplacement jugés trop courts entre deux interventions, générant une certaine pression pour les agents.

13/ Rentrée scolaire

La rentrée scolaire s'est déroulée dans de bonnes conditions sur l'ensemble des écoles de la commune et du secteur. Au **centre de loisirs du mercredi matin à Theil-sur-Vanne**, une moyenne de **39 enfants** est actuellement accueillie, dont 35 déjeunent à la cantine. Afin de pouvoir atteindre la capacité maximale de 50 enfants, un animateur supplémentaire est nécessaire. Cette situation est liée notamment au départ en retraite de deux agents, à une mise à disposition et à un arrêt de travail. Trois solutions sont actuellement étudiées par le Maire et Magalie THEROUE afin de renforcer l'encadrement.

Concernant le **transport scolaire du midi**, le changement de prestataire au profit de **TRANSDEV** permet de réduire le coût du trajet de 189 € à 141 €, soit une économie estimée à **6 912 € par an** pour l'ensemble des communes du RPI (Noé, Pont-sur-Vanne ; Theil-sur-Vanne et Vaumort). La rentrée s'est bien déroulée avec le nouveau chauffeur, qui restera en poste toute l'année.

À **Theil-sur-Vanne**, les effectifs restent relativement modestes, avec des classes de moins de 25 élèves. La rentrée des élèves de petite section s'est bien passée. **Laetitia POMMIER** devient la nouvelle directrice de l'école.

Dans les écoles du SIVOS de la Vanne, les effectifs sont répartis comme suit :

- **Chigy** : 2 classes, avec 24 élèves en maternelle et 15 élèves en CM1-CM2 ;
- **Les Sièges** : 1 classe de CP-CE1 de 23 élèves ;
- **Foissy-sur-Vanne** : 1 classe de CE2-CM1 de 15 élèves ;

Enfin, le fonctionnement du **périscolaire** à Chigy a pu être maintenu grâce au recrutement d'une nouvelle agente, appréciée des élèves et proposant des activités variées et adaptées.

14/Dégâts des ragondins et des sangliers sur les terres de la commune

Thierry AYMONIN fait état de dégâts importants causés par des **ragondins et des sangliers**, notamment sur les terres agricoles propriétés de la commune de Chigy.

Il indique que le président de la société de chasse de Chigy travaille à limiter ces dégâts, mais estime que le piégeage, notamment en dehors des périodes de chasse, pourrait être renforcé.

Dans ce contexte, Thierry AYMONIN a constitué un **deuxième groupe de chasse à Chigy**, réunissant des chasseurs souhaitant proposer une autre organisation. Il est disposé à reprendre en charge la chasse et le piégeage sur les terres communales, avec son propre matériel.

Francis HUVER souhaite privilégier le dialogue et rechercher une organisation équilibrée, sans remettre en cause les dispositifs existants sans concertation. Afin de favoriser le dialogue et de rechercher une solution collective, il souhaite rencontrer les sociétés de chasse ainsi que les agriculteurs concernés, avec pour objectif de **mieux réguler les populations de sangliers et de ragondins tout en apaisant les relations entre les différents acteurs.**

15. Actions à mener pour éviter les conteneurs poubelles non rangés

Monsieur le Maire nous rappelle que le règlement du service déchets de la CCVPO impose de sortir les conteneurs poubelle la veille au soir et de le rentrer juste après le ramassage pour dégager les trottoirs, éviter les dégradations, empêcher le dépôt de déchets par des tiers et préserver le charme de nos villages. Fort de constater que ce n'est pas le cas pour toutes les habitations il nous est demandé de réfléchir à des actions à mener pour faire respecter cette règle. Certains conseiller l'ont constaté notamment sur le Hameau Le Bout d'en Haut mais c'est un problème récurrent sur les trois villages.

Dans certaines communes les poubelles sont ramassées par la municipalité et stockées dans un hangar ! Nous avons donc décidé dans un premier temps de faire un rappel général via Panneau Pocket puis de prévenir les propriétaires concernés par un mot déposé dans la boîte aux lettres. Nous reviendrons sur cette problématique si ces actions ne suffisent pas.

16/ Questions diverses.

*** Opération « verger de sauvegarde » :**

Monsieur le Maire nous rappelle que l'opération Verger de Sauvegarde avec l'intervention de TECHNIP FMC est maintenue pour le 25 septembre au matin et qu'une classe de Chigy participera également. Nous y sommes tous conviés pour ceux qui le peuvent.

***Nuisances sonores et olfactives**

Marie-Josée MASSON a été interpellée dans le village par un habitant qui se plaint qu'un coq chante à longueur de journée, il est proposé qu'on rappelle par l'intermédiaire d'une pancarte comme à l'entrée du village de LAILLY ce que signifie la vie dans les villages ruraux.

***Facturation électronique ONF**

L'ONF nous demande de délibérer afin de l'autoriser à prendre en charge, pour notre compte, la facturation électronique liée à la vente de bois issu des forêts communales. Cette question n'étant pas inscrite à l'ordre du jour de la présente séance, elle ne peut faire l'objet d'une délibération aujourd'hui. L'ensemble du conseil se déclare toutefois favorable à cette proposition. Une délibération formelle devra être inscrite à l'ordre du jour du prochain conseil municipal afin d'officialiser cette décision.

***Salle des Fêtes de Theil sur Vanne**

Guy LAMARRE nous alerte sur le fait que le sol s'affaisse à la salle des fêtes sous une fenêtre du bâtiment et l'agrandissement d'une fissure déjà existante dans la cuisine. Il lui est alors demandé de prendre des photos et faire un état des lieux des dégâts avec des mesures précises. Nous pourrions alors faire une déclaration à la préfecture et se joindre aux administrés qui auraient également constatés des dégradations de leurs habitations suite à la sécheresse de cette année.

Il nous avertit également que la cellule froide ne fonctionne plus correctement, il s'agit d'un appareil acheté il y a peu mais d'occasion. Les personnes qui louent la salle sont alertés et doivent surveiller l'appareil car il peut congeler les aliments.

*Nom de l'école maternelle de Theil sur Vanne

Suite au décès de Madame CHAMPEAU, Guy LAMARRE informe le conseil que la commune a reçu une lettre de remerciement de la part de sa famille pour la fleur qui lui avait été adressée à cette occasion. Il rappelle que Madame CHAMPEAU était l'ancienne directrice de l'école maternelle de Theil-sur-Vanne et qu'elle avait notamment participé à la création de cet établissement. Après avoir échangé avec ses proches, Guy LAMARRE propose que le bâtiment de l'école maternelle puisse être renommé en son hommage et porte son nom.

Magalie THEROUÉ se propose de soumettre cette proposition au SIVOS des Chennevières afin d'en échanger avec ses membres. Francis HUVER invite également les conseillers à réfléchir à cette proposition en vue du prochain conseil municipal et à se renseigner sur les modalités et la faisabilité d'un tel projet.

*Guy LAMARRE aurait besoin de 5 personnes bénévoles en possession de leur brevet de secourisme à jour de moins de deux ans pour encadrer la marche d'octobre rose, un message sera envoyé via PANNEAU POCKET pour solliciter les habitants.

Il nous informe également que la municipalité a pu récupérer de la part d'un habitant qui déménageait un gros échafaudage de 15 mètres de long.

Il demande également que le site internet de la commune soit mis à jour et va préparer une liste des changements à réaliser. L'accueil téléphonique de la mairie devra également être mis à jour.

Enfin, il demande si le marquage des passages piétons devant l'école sera refait comme tous les ans mais c'est un coût non négligeable qui doit être réfléchi.

Eric BLANC demande de commencer à réfléchir aux dépenses et achats de matériels et fournitures nécessaires pour 2027, y compris les besoins en matériel des agents techniques municipaux, car la préparation budgétaire va commencer au dernier trimestre 2026

*Demandes des habitants

Ricardo LORIZZO nous demande si nous serions d'accord pour qu'on dépose un pot de fleurs devant la maison de Madame MALRAUX sur le village de Theil sur Vanne mais malheureusement cela n'est pas possible pour laisser le passage aux piétons. Toutefois la municipalité remercie Madame MALRAUX pour avoir planté et entretenu les fleurs devant chez elle dont nous avons bien profité tout l'été.

Ricardo LORIZZO nous indique également que son épouse et une voisine préparent actuellement des décorations pour Noël.

Des agriculteurs demandent de repousser la chaîne du dépôt de branches de Chigy de 15 ou 20 mètres dans le but de pouvoir se stationner devant celle-ci et ne pas gêner la circulation sur la voirie. Cette proposition n'est pas acceptée car elle serait coûteuse à mettre en place et il est tout à fait possible de stationner temporairement sur la route le temps d'ouvrir la chaîne.

La nouvelle propriétaire du café de Theil-sur-Vanne sollicite la municipalité afin de bénéficier de son soutien et de son accompagnement dans le cadre de son nouveau projet, qui prévoit notamment l'aménagement d'une salle de restauration, dont la destination reste à préciser. Les conseillers municipaux de Theil-sur-Vanne proposent de la rencontrer afin d'échanger sur son projet, de l'aider à le structurer et de l'orienter dans ses démarches. D'autre part, elle a été mise en relation avec la CCVPO afin de l'accompagner dans les démarches de demande de subvention. Franck JACOB demande que soit prévue l'acquisition d'une machine à laver afin d'assurer le nettoyage des linges utilisés pour la cantine de Theil-sur-Vanne. Éric BLANC propose de valider cet achat dans la limite d'un budget maximum de **500 €**.

Enfin Francis HUVER nous rappelle que la prochaine réunion de la CCVPO aura lieu le 24 septembre à Theil sur Vanne.

La séance est levée à 22h45